

## Conseil de quartier de Saint Florent Mars 2004

# Compte-rendu des réunions publiques Quartier Saint-Florent

### Réunion du 24 mars 2004

#### Présents :

**Elus Municipaux** : Michel GENDREAU ; Danielle GANDILLON ; Geneviève RIZZI ; Gérard ZABATTA

**Membres** : Marie Odile TARDIEU ; Francis MATHIEU ; Ghislaine BERTHEAU ; Charlotte MICHAUD ; Elisabeth TARRET ; Isabelle MARCHAND ; Jean Claude GAUDIN ; Jean NEBAS ; Gérard RICHARD ; Jean Michel MINIOT ; Jérôme DAVID ; Jacky DESPREZ ; Dominique HERAULT ; Christophe SIMONET ; Gérard MACKE ; Yannick KERVRAN ; Mireille GUERINEAU ; Anne RIFFAUD ; Laurent GORIOUX ; Eric COTILLEAU ; Claude EPAMINONDAS.

**Excusés** : Amaury BREUILLE ; Michelle Le FRIANT ; Emmanuel BARRE ; Frédérique TOURGIS ; Gérard BILLY

#### Présentation de Robin DEGREMONT

La mission de Robin DEGREMONT consiste à organiser la communication des 9 conseils de quartiers, en relation avec les commissions concernées. Les coordonnées de Robin DEGREMONT sont les suivantes : [Robin.degremont@mairie-niort.fr](mailto:Robin.degremont@mairie-niort.fr) / 05.49.78.79.65

Un poste informatique connecté internet est désormais disponible à la MCSP.

Ce poste est accessible aux membres du conseil de quartier, tous les jours de 8 heures à 13 heures et l'après midi sur rendez vous Renseignement auprès de Nicole DESCAZAUX au 05.49.79.21.52. Un membre propose la création d'un groupe de travail d'initiation à l'outil avec tous les conseils de quartiers. Gérard ZABATTA précise qu'une association Niortaise a créé une commission multimédia composée de jeunes retraités et propose ce type de service

#### Présentation de Claude VITELLINI

Claude VITELLINI exerce ses fonctions au sein de l'Agence Municipale de Médiation en tant que référent vie des Quartiers. Le rôle de l'agence consiste à identifier toutes les situations pouvant troubler l'ordre public ainsi que la prévention de la délinquance.

L'agence est ouverte tous les jours de 9h à 18 heures, ainsi qu'une permanence téléphonique jusqu'à 1 heure du matin

Coordonnées : 0800 155 155  
Agence : 05.49.78.78.57  
Claude VITELLINI : 05.49.28.12.46

### **Etat de présence des membres**

Le Conseil de quartier décide de ne pas contacter les membres qui ne viennent plus aux réunions.

Proposition de réintégrer Monsieur Christian PEREZ qui avait démissionné en raison de son activité de pigiste à la Nouvelle République, activité qu'il jugeait incompatible avec son implication au sein du conseil. Le Bureau a accepté de réintégrer monsieur PEREZ, cependant cette proposition est soumise à l'avis du conseil

Vote :

- Pour la réintégration : 19 voix
- Contre la réintégration : 3
- Abstention : 1

### **Commission voirie : réunions du 9 février du 8 mars**

L'accent est mis particulièrement sur certaines demandes

- le stationnement anarchique rue Pied de Fond près de la MACIF
- les propositions d'aménagement de la rue François MANSART
- la sécurisation du site ROUGIER
- les aménagements du secteur de la Tranchée : à ce sujet Michel GENDREAU fait part du courrier en date du 15 mars 2004 qu'il a adressé à Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire déléguée à la voirie, et dans lequel il demande à ce que les travaux sur lequel le Maire s'était engagé lors de la visite du mois de juin 2003 soient réalisés.
- friche industrielle située au bout de la rue Jean Jaurès. Michel GENDREAU s'est rendu sur place en février 2004 accompagné d'un technicien du service Hygiène et sécurité. Une nouvelle visite est programmée le 1er avril avec le Maire.

### **Commission environnement**

Proposition d'aménagement de la place Georges RENON : la commission souhaite dans un premier temps rencontrer un technicien du service des Espaces Verts. Ensuite elle fera plusieurs propositions d'aménagement de cette place, de manière à rééquilibrer l'espace réservé aux voitures et celui réservé aux loisirs. En effet, il semble que la capacité d'accueil de véhicules est largement supérieure aux réels besoins.

La commission suggère également d'organiser un vide grenier et un marché des saveurs sur cette même place.

**réponse :** Tout ce qui relève du domaine de l'animation nécessite un budget de fonctionnement qui ne peut être supporté par le conseil de quartier

### **Commission inter quartiers pistes cyclables**

La première réunion de cette commission s'est déroulée le 11 mars, réunion au cours de laquelle s'est constitué un groupe de travail composé de 1 membre de chaque quartier. L'objectif de la commission est d'évaluer les besoins en terme de pistes cyclables puis de confier les éléments recueillis à un cabinet spécialisé pour l'élaboration d'un schéma directeur

### **commission inter quartiers Plan Local d'Urbanisme**

Les conseils de quartiers seront les partenaires privilégiés dans l'élaboration du prochain PLU

### **Informations diverses**

**piscine Rougier** : la ville de Niort a fait une proposition de rachat au propriétaire qui a refusé (proposition en de-ça de ses exigences)

**remplacement du portail de la MCPT** : devis en attente du service

**restauration du Monument aux morts** : la végétation existante sera taillée et rafraîchie d'ici le mois de mai. La végétation qui encadre le monument sera remplacée par des massifs de rosiers et le monument sera quant à lui nettoyé

**demande de poubelles** : Toutes les poubelles qui existaient avant le plan Vigipirate ont été remplacées. déterminer les emplacements pour des nouvelles poubelles

### **demande de renseignement concernant la réglementation en matière de pose de panneaux publicitaires**

réponse du service : La mise en place d'un panneau publicitaire sur le domaine privé fait simplement l'objet d'une déclaration en Mairie, elle n'a pas à être autorisée par la Maire de NIORT (il s'agit de l'application des dispositions de la loi de 1979 sur la publicité).

Par contre, aucun surplomb ou gêne ne doit être apportée à la circulation sur le domaine public, une vérification est effectuée sur place par la Police Municipale en cas de nécessité.

Toute implantation de panneaux sur le domaine public doit faire l'objet d'une permission de voirie ou d'une autorisation de stationnement. A ce titre, certaines panneaux autorisés font l'objet d'une taxe annuelle pour occupation du domaine public (il s'agit par exemple des chevalets publicitaires et dispositifs publicitaires en étalages face à une activité ou un commerce.

- piste cyclable située avenue de la Rochelle : Demande d'installation de plots pour empêcher les véhicules d'y stationner.
- Zone industrielle : demande de panneau de limitation de vitesse à 50, sortie de camions

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h